



A C Academy



Dossier d'inscription

Pièces à fournir

- Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse de moins de 1 an.
- Certificat d'assurance extra-scolaire.
- Feuille de renseignements et formulaire « droit à l'image ».
- Le paiement des cours (voir modalités paiements dans règlement intérieur)



Fiche Renseignements Mineur



NOM :

PRENOM :

Date de naissance : ---/---/-----

Nom des parents si différent de l'élève :

Adresse :

.....

Téléphone portable :

e-mail :

Autorisation parentale et droit à l'image :

Mme ou Mr représentant légal de l'élève
..... déclare avoir pris connaissance des
modalités d'inscription et en accepte toutes les conditions.

J'autorise l'AC Academy de manière irrévocable et à titre gracieux à diffuser et exploiter les images et vidéos de mon enfant sur tous supports papiers et services audiovisuels, sur tous services en ligne et tous réseaux et sans limitation de temps. Je reconnais que leur utilisation ne peut pas porter atteinte à sa vie privée et ne peut pas lui causer de préjudice.

OUI

NON

Signature :



Fiche Renseignements Majeur

NOM :

PRENOM :

Date de naissance : ---/---/-----

Nom des parents si différent de l'élève :

Adresse :

.....

Téléphone portable :

e-mail :

Autorisation droit à l'image :

Mme ou Mr déclare avoir pris connaissance des modalités d'inscription et en accepte toutes les conditions.

J'autorise l'AC Academy de manière irrévocable et à titre gracieux à diffuser et exploiter les images et vidéos où j'apparais sur tous supports papiers et services audiovisuels, sur tous services en ligne et tous réseaux et sans limitation de temps. Je reconnais que leur utilisation ne peut pas porter atteinte à ma vie privée et ne peut pas me causer de préjudice.

OUI

NON

Signature :

Cours choisis

Merci de noter les cours souhaités :

Infos Classique et Modern-Jazz:

La classe sera attribuée selon l'âge mais aussi selon le niveau de l'élève. Les niveaux sont donc donnés à titre indicatif, c'est le professeur qui aura le choix final :

Les ateliers corps sont à partir de 7 ans, le matériel est fourni.

Cursus Loisir :

- Eveils : à partir de 2e section de maternelle jusqu'à grande section
- Préparatoire 1 : CP, CE1 CE2,
- Préparatoires 2 : CE2 CM1 CM2,
- Élémentaires : CM2 6e 5e 4e 3e
- Sups : 3e lycée
- Adultes

Cursus concours :

Entrée en cursus concours libre, mais participation aux Concours sur sélection

(Horaires aménagés dès le collège, partenariat avec le collège de St Jacques Dax)

- Concours 1 : dès CE2 (ou CE1 selon niveau) jusqu'à 6e
- Concours 2/3 : dès 6e jusqu'au lycée

Les élèves de ces classes pourront présenter des concours au cours de l'année.

Une **sélection** sera faite par le professeur pour chaque concours, il n'est pas assuré que l'élève en fasse partie mais il travaillera de la même façon que les élèves sélectionnés.

Ils apprendront des variations ainsi que le processus de perfectionnement de chaque Chorégraphie.

Cette classe nécessite une grande motivation, un engagement personnel sûr et une complète assiduité. Toute absence non justifiée auprès du professeur ne sera pas tolérée et le professeur se réservera le droit de présenter ou non l'élève si celui-ci a manqué de préparation pour cause d'absence aux répétitions.

Les concours sont payants, le tarif est différent pour chaque évènement, les détails vous seront communiqués pour chaque occasion.

Les Cours particuliers sont sur demande

Tenue :

La couleur et le modèle du justaucorps sont imposés selon les niveaux, la référence vous sera donnée à l'inscription, un tarif a été négocié avec le magasin Biarritz Danse, le stand se déplacera au studio le jour des inscriptions .

Chignon obligatoire pour les cours de classique.

INFOS STREET :

Niveaux :

Cours Ce1 Ce2

Cours Cm1 Cm2

Cours 6e 5e 4e

Avancés : 3e et lycée

Adultes

Les cours se feront en chaussettes ou en baskets propres à semelles blanches .



Règlement Intérieur

ARTICLE 1 : Certificats

Certificat médical : un certificat médical de moins d'un an mentionnant l'aptitude de l'adhérent à pratiquer la danse doit être fourni lors de l'inscription.

Certificat d'assurance extra-scolaire : à remettre pour l'inscription

ARTICLE 2 : Comportement et discipline

En toutes circonstances et dans l'enceinte de l'AC Academy, tout adhérent doit avoir une présentation et un comportement corrects en actes et en paroles.

Les locaux doivent rester propres. Les papiers, bouteilles vides.... doivent être jetés par les consommateurs dans les poubelles réservées à cet effet.

Il est strictement interdit de fumer dans les locaux de l'AC Academy.

Le **téléphone**, le chewing-gum, les sucettes et les bijoux saillants sont strictement interdits durant les cours et toutes les représentations.

Les objets tranchants ou dangereux sont strictement interdits.

Les manquements aux principes de bonne conduite à l'égard d'un professeur, d'un membre du bureau ou de toute autre personne présente dans les locaux de l'AC Academy ne sont pas tolérés. Tout adhérent ne respectant pas cet article fera l'objet d'un avertissement.

En cas de récidive, le bureau se réserve le droit de l'exclure définitivement des cours.

L'exclusion temporaire ou définitive ne remet pas en cause le paiement des cours.

ARTICLE 3 : Présentation et tenue vestimentaire

En danse classique, une tenue obligatoire est déterminée par le professeur en début d'année. Le port de collant et de chaussons adéquats est obligatoire. Les danseuses doivent avoir les cheveux attachés en chignon.

Les effets oubliés à l'école sont conservés au sein de l'AC Academy. En fin d'année, les vêtements ou autres objets non récupérés seront remis à des œuvres d'utilité publique.

L'AC Academy n'est pas responsable des effets laissés à l'école.

ARTICLE 4 : Assiduité

L'assiduité et l'exactitude sont les conditions essentielles d'un travail efficace.

Toute absence doit être justifiée. Les parents sont priés d'en informer le professeur avant le début des cours.

ARTICLE 5 : Concours

Les élèves qui le souhaitent peuvent présenter des concours en accord avec leur professeur. Cela nécessite une grande motivation, un engagement personnel sûr et une complète assiduité. Toute absence non justifiée auprès du professeur ne sera pas tolérée.

Les concours sont payants, les montants diffèrent et vous seront communiqués pour chaque évènement.

ARTICLE 6 : Montant des cours

Le montant des cours est fixé par le bureau au début de chaque année. Les frais d'adhésion et le paiement des cours sont à régler en totalité lors de l'inscription.

Ce ou ces règlements pourra(ont) être effectué(s) soit :

1/ en espèces en 1 fois et à l'inscription

2/ en 1 chèque remis à l'inscription et encaissé à la rentrée avec le total des cours et la cotisation de 15€.

3/ en 3 chèques : 1^{er} chèque = 1/3 du total des cours + cotisation annuelle de 15€ ; 2^{ème} chèque = 1/3 du total des cours et 3^{ème} chèque = 1/3 du total des cours : encaissement à la rentrée puis début janvier et début avril.

4/ en 10 chèques : 1^{er} chèque = 1/10 du total des cours + cotisation de 15€ ; les 9 autres chèques = 1/10 du total des cours : chaque chèque est encaissé en début de mois.

Toute année débutée est due, aucun remboursement ne sera effectué sauf avec certificat médical.

Réduction famille : - 10% pour le 2^{ème} membre

- 15% pour le 3^{ème} membre

Les tarifs tiennent compte des vacances scolaires et des jours fériés. Les absences ne donneront lieu à aucun remboursement.

L'inscription à l'AC Academy représente un engagement pour une année entière. L'arrêt en cours d'année pour convenance personnelle ne peut donner lieu à un remboursement ou une réduction.

Cependant, en cas d'arrêt pour blessure ou maladie interdisant la pratique de la danse, hospitalisation, ou déménagement, une réduction des paiements pourra être accordée.

ARTICLE 7 : Accès à l'école et aux salles de danse

L'accès aux vestiaires n'est autorisé qu'aux élèves.

Les élèves doivent attendre le professeur pour accéder à la salle de danse.

Les élèves ne peuvent pas quitter les cours sans l'autorisation du professeur.

ARTICLE 8 : Responsabilité

Préalablement à l'utilisation des locaux, l'AC Academy reconnaît avoir souscrit une police d'assurance couvrant les dommages pouvant résulter des activités exercées dans les locaux mis à sa disposition. Toutefois, cette assurance ne couvre pas les risques relatifs à la dégradation faite aux Bâtiments, Mobiliers, Matériels, fournis ou acquis. Les éventuelles dégradations seront financièrement supportées par les responsables du forfait ou leurs représentants.

L'AC Academy décline toute responsabilité en cas de vol dans les locaux et rappelle aux adhérents de ne laisser ni argent, ni bijoux, ni téléphone portable, ni autres objets de valeur dans les vestiaires.

L'AC Academy se dégage de toute responsabilité en ce qui concerne la surveillance des adhérents en dehors des salles de cours, des vestiaires et autres locaux extérieurs utilisés pour des répétitions et des représentations (ex : trajet école-parking...)

ARTICLE 9 : Sécurité

Des itinéraires d'évacuation et des issues de secours sont prévus dans chaque salle de cours ainsi que dans les vestiaires.

Il est interdit de gêner l'accès des issues de secours et les règles de sécurité doivent être respectées.

ARTICLE 10 : Gala de fin d'année

Un gala de fin d'année est organisé par l'AC Academy avec tous les élèves. Cette représentation est la récompense des efforts fournis tout au long de l'année et pour les parents la possibilité de constater les progrès de leurs enfants.

La participation au gala n'est pas obligatoire. Cependant, le professeur doit être avisé du choix de chaque élève au plus tard en début du 2^{ème} trimestre de la saison.

Une cotisation de 15€ pour les costumes sera demandée 2 mois avant le spectacle.

Les élèves ayant accepté de participer à ce spectacle annuel sont tenus d'assister aux cours et aux répétitions prévues. Les rôles sont distribués selon les exigences du spectacle, en fonction du niveau et de la capacité des élèves. Le professeur est seul juge en la matière.

ARTICLE 11 : Droit à l'image

Tout adhérent à l'AC Academy doit remettre à l'inscription le formulaire dûment rempli de cessation des droits à l'image.

ARTICLE 12 : Respect du présent règlement

Pour le bon fonctionnement de l'AC Academy, il est demandé à chacun d'appliquer, de respecter et de faire respecter en tous points les dispositions de ce présent règlement.

Fait le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »



Tarifs Ac Academy

Ces tarifs sont pour les inscriptions sous AC Academy pour les sections classique, street, modern-jazz et ateliers corps.
Les tarifs sont lissés sur 10 mois et cela comprend les vacances et jours fériés, règlements en 1, 3 ou 10 fois par chèques ou virements bancaires avec justificatif.
Les chèques sont à donner en début d'année mais seront encaissés comme convenu.
Réduction famille : 2e membre -10%, 3e membre -15 % (dans l'ordre d'âge)

COTISATION	
COTISATION Annuelle	15€

Heures de Cours par semaine / élève	Tarif / Mois
45min (éveil)	22€
1h00	26€
1h15	28€
1h30	32€
1h45	35€
2h00	38€
2h15	41€
2h30	43€
2h45	45€
3h00	48€
3h15	50€
3h30	52€
3h45	54€
4h00	56€
4h15	58€
4h30	60€
4h45	63€
5h00	66€
5h15	68€
5h30	70€
5h45	73€
6h00	75€
6h15	78€
6h30	80€
6h45	82€

Heures de Cours par semaine / élève	Tarif / Mois
7h00	85€
7h15	87€
7h30	90€
7h45	92€
8h00	95€
8h15	98€
8h30	102€
8h45	105€
9h00 ou plus = forfait illimité	110€